

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.09. 86.B

**Contrat local
initiatives climat
deuxième génération :
demande de
subventions**

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 septembre 2010**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL	Rapporteur : Monsieur DOLIMONT
-----------------------------	---------------------------------------

CONTRAT LOCAL INITIATIVES CLIMAT DEUXIEME GENERATION : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le contrat local initiatives climat passé avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la région Poitou-Charentes est arrivé au terme de ses 3 ans de partenariat en juillet 2010.

Par délibération n°59 du 25 mars 2010, le conseil communautaire a donc sollicité auprès de la région Poitou-Charentes sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2010, en vue de la préparation d'un CLIC de deuxième génération qui débutera en janvier 2011 pour une durée de 3 ans.

Le 8 juillet 2010, par délibération n°126, le conseil communautaire a approuvé le projet de Contrat Local Initiatives Climat deuxième génération (CLIC 2) ainsi que des objectifs quantitatifs et opérationnels.

Il convient maintenant de solliciter les aides financières mobilisables dans le cadre des dispositions prévues pour la mise en place de ce contrat

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 juin 2010,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter, notamment auprès du Fonds régional d'excellence environnementale (FREE), les aides financières mobilisables dans le cadre des dispositions prévues pour la mise en place du CLIC 2 du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
13 septembre 2010	13 septembre 2010